

Prise en charge concours examens pro

La CGT se félicite d'une avancée concrète pour les agents civils du ministère des Armées : la prise en charge des frais liés aux concours, examens et essais professionnels du ministère des armées en 2026.

Cette mesure n'est pas le fruit du hasard.

Elle fait suite aux demandes répétées et argumentées de la CGT FNTE, portées à plusieurs reprises lors des réunions bilatérales de 2025 avec les différents employeurs.

La CGT n'a cessé de dénoncer :
le frein financier à l'accès aux concours et examens pro,
les inégalités de traitement entre agents et entre chaînes d'emploi,
le manque de reconnaissance de l'investissement professionnel des agents préparant leur évolution de carrière.

Ce qui change concrètement en 2026

À titre expérimental :

Les agents civils convoqués à un concours, examen professionnel ou essai professionnel pourront être placés en ordre de mission pour motif professionnel.

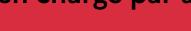
Les frais pris en charge peuvent inclure :



transport



restauration



hébergement (dans des limites définies)

1 prise en charge par an et par agent.

→ Une mesure qui bénéficie à tous les agents civils, titulaires, contractuels, ouvriers de l'État et apprentis.

Si cette avancée va dans le bon sens, la CGT FNTE :

- exige sa pérennisation au-delà de 2026,
- demande une extension sans restriction,
- continuera à agir pour une égalité réelle d'accès à la promotion et à la carrière.

